

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 02 MARS 2020 à 19H30	Page 1 /8

L'an deux mil vingt, le deux mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 21 Février 2020, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

Mme **HENRY** – M. **REMMERIE** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – M. **LALOUETTE** – Mmes **DUPLESSIS C.** – **DUPLESSIS E.** – MM. **CHARRIER** – **SORAI** – **KLIMCZAK** – Mme **AUROUX** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **DESBLACHES** à Mme **HENRY**

M. **MARTIN** à M. **GODOY**

Arrivées de Mme **AUROUX** à 19h35 et de M. **FERDOEL** à 19h55.

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation du compte rendu du 27/01/2020 à l'unanimité,

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- **2020.02.06/06** : Contrat de surveillance du Festival Avoine Zone Groove 2020 avec la société **BOSS SECURITY** pour un montant minimum de 30.000,00 € H.T et un montant maximum de 90.000,00 € H.T
- **2020.02.06/07** : Mise à disposition de salle, à titre gratuit, en faveur de Mme **HENRY** afin d'organiser la campagne électorale de l'élection municipale 2020 le 15/03/2020 de 19 heures à 23 heures
- **2020.02.10/08** : Contrat d'entretien des réseaux de buées grasses de cuisines professionnelles en faveur du restaurant scolaire et du stade Marcel Vignaud avec la société **TECHNIVAP** pour un montant de 2.390,51 € H.T
- **2020.02.13/09** : Mise à disposition de salle, à titre gratuit, en faveur de M. **CHARRIER** afin d'organiser la campagne électorale de l'élection municipale 2020 le 20/02/2020
- **2020.02.17/10** : Contrats relatifs à l'installation des tentes et structures du festival Avoine Zone Groove avec diverses sociétés
- **2020.02.17/11** : Contrat de maintenance de l'horloge et des cloches de l'église avec la société **GOUGEON** pour une période d'un an pour un montant annuel de 195 € H.T
- **2020.02.17/12** : Contrat relatif à la maintenance du matériel informatique avec la société **JVS MAIRISTEM** pour une période de quatre ans pour un montant annuel de 3.235,42 € H.T
- **2020.02.17/13** : Contrat infogérance avec la société **JVS MAIRISTEM** pour une période de 4 ans pour un montant annuel de 4.208,30 € H.T
- **2020.02.28/14** : Contrat de prestation de lutte contre les taupes avec la société **DELAUNAY** pour une durée de quatre ans pour un montant annuel de 2.400,00 € H.T

**Ajouts à l'ordre du jour : Motion de soutien à la commune de Fessenheim
Subvention Challenge Manon USEAB**

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Motion de soutien à la commune de Fessenheim**

Intervenant : Didier GODOY

La commune de FESSENHEIM est devant un défi économique et social important en raison de la fermeture programmée des deux réacteurs nucléaires présents sur son territoire. Elle devra faire face non seulement à la reconversion du site mais également à un niveau de compensations, notamment financières, non pérennes à ce jour.

Or, on peut constater, au même titre que l'ARCICEN, que la fermeture des 2 réacteurs de Fessenheim est sans lien avec des problèmes de sûreté dans la mesure où la Centrale venait de bénéficier en 2018 d'importants travaux de maintenance et d'amélioration de sûreté.

Plus largement, c'est une décision politique qui prive le réseau de 1,8 GW et qui, combinée aux autres fermetures passées et à venir de capacités de production pilotable, pose la question de la sécurité d'approvisionnement dans un avenir très proche, c'est-à-dire, selon RTE, à l'horizon 2022/2023.

En outre, l'agenda des fermetures de réacteurs prévu par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie pose aussi un problème de cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et celui de ses conséquences sociales et humaines. En effet, la fermeture du CNPE de Fessenheim, c'est plus de 2000 emplois directs et indirects mis en cause, sans compter les emplois induits.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir les habitants et la commune de FESSENHEIM dans sa reconversion économique, sociale et environnementale
- de constater et regretter que, au jour de la fermeture, la stratégie pour la reconversion du site n'offre pas de visibilité alors que les dispositifs de compensation budgétaire et fiscale ont une durée limitée.
- de demander à l'Etat de mobiliser résolument les moyens politiques et financiers d'un plan réel de reconversion pour Fessenheim
- de demander que la transition énergétique se fasse dans la cohérence et non aux dépens des territoires
- de demander que la loi de programmation pluriannuelle de l'Energie intègre comme prioritaire le principe fondamental de sécurité d'approvisionnement énergétique.

Approbation à l'unanimité

- **Finances**
 - **Subvention exceptionnelle Challenge Manon - USEAB**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Dans le cadre de la 7^{ème} édition du « Challenge Manon », l'association USEAB organise une journée de bienfaisance le 9 mai prochain en faveur de l'Association D'aide aux Enfants atteints de Leucémie (ADEL).

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette action en participant financièrement à hauteur de 500 € sous forme de don.

Approbation à l'unanimité

- **Subvention exceptionnelle Compagnie du Petit Monde – Festival Confluences 20^{ème} édition**

Intervenant : Michel DALY

Il est fait part au Conseil d'une demande de subvention complémentaire émanant de la Compagnie du Petit Monde dans le cadre de la 20^{ème} édition du festival Confluences programmé du 20 au 25 octobre 2020.

Il est rappelé que la commune participe financièrement sur cet événement à hauteur de 10 000 € et ce, dans le cadre d'une convention triennale votée et entérinée par délibération n° 2017.12.19/18 en date du 19 Décembre 2017.

Toutefois, la Compagnie souhaite présenter un spectacle supplémentaire gratuit permettant l'accès du festival à toutes les familles et sollicite auprès des membres du conseil municipal une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

Approbation à l'unanimité

- **Compte de gestion 2019**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est fait état du total des différentes sections apparaissant sur le compte de gestion présenté par le comptable – Trésorerie de Chinon pour l'exercice 2019. Celui-ci correspond aux comptes de la commune.

Approbation à l'unanimité

- **Compte administratif 2019 – Affectation du résultat**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2020,

Sous la présidence de Madame le Maire-Adjoint Madame BERTAULT Brigitte, le compte administratif 2019 est présenté comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnent	9.757.878,38 €
- Dépenses de fonctionnement	7.986.743,34 €
- Un résultat de l'exercice 2019 de :	1.771.135,04 €
- Des résultats antérieurs reportés de :	3.786.528,39 €
- Un résultat cumulé de :	5.557.663,43 €

En section d'investissement :

- Recettes d'investissement	2.110.963,87 €
- Dépenses d'investissement	2.540.962,14 €
- Déficit d'investissement 2019	-429.998,27 €
- Déficit antérieur reporté	-481.770,90 €
- Un résultat cumulé de	-911.769,17 €
- Un résultat cumulé 2019 de :	4.645.894,26 €
- Des Restes à Réalisés de :	1.398.234,60 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget unique 2020, le résultat comme suit :

- solde d'exécution d'investissement – R001	-911.769,17 €
- crédits reportés – dépenses	1.398.234,60 €
- R 1068	2.310.003,77 €
- excédent de fonctionnement reporté – R002	3.247.659,66 €

Approbation à l'unanimité

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Les taux proposés pour 2020 restent inchangés et sont les suivants :

• taxe d'habitation	0,100 %
• taxe foncier bâti	19,97 %
• taxe foncier non bâti	0,580 %

Approbation à l'unanimité

- **Budget unique 2020**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Après avoir été détaillé, le budget 2020 s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

- recettes	12.359.295,23 €
- dépenses	12.359.295,23 €

Investissement

- recettes	6.656.851,00 €
- dépenses	6.656.851,00 €

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4

- **Affaires Générales**

- **Acquisition de parcelle AC 728**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Vu la proposition écrite de Mme GUESPIN Jacqueline reçue le 10/02/2020 relative à la cession de la parcelle cadastrée AC 728, il est proposé au Conseil de faire l'acquisition de cette parcelle d'une contenance de 613 m² sise rue Lucien Rouzier à Avoine, pour un montant de 2 €/m² soit un montant total de 1.226,00 €.

L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la piste cyclable reliant le Centre-bourg au Néman.

Approbation à l'unanimité

- **Acquisition de parcelle ZE 57**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Vu la proposition écrite de M. et Mme JULIENNE relative à la cession de la parcelle cadastrée ZE 57, il est proposé au Conseil de faire l'acquisition de cette parcelle d'une contenance de 10 060 m² sise rue Lucien Rouzier à Avoine, pour un montant de 2 €/m² soit un montant total de 20.120,00 €.

L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la piste cyclable reliant le Centre-bourg au Néman.

Approbation à l'unanimité

- **Cession de la parcelle AK 1196**

Intervenant : Didier GODOY

Compte tenu de l'intérêt porté à cette parcelle par Mme Annie BOUCHER, propriétaire limitrophe, domiciliée 13B avenue de la République,

Monsieur le Maire propose la mise en vente de la parcelle d'une contenance cadastrale de 2a27ca. Il est précisé que cette parcelle est traversée par un réseau d'eaux pluviales souterrain et que cette servitude de réseau figurera au sein de l'acte notarié.

Il est proposé de charger l'étude de Maître ANGLADA, Notaire à Chinon, de céder cette parcelle à hauteur de 45 € du m² net vendeur. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Approbation à l'unanimité

- **Cession de la parcelle AK 1195**

Intervenant : Didier GODOY

Compte tenu de l'intérêt porté à cette parcelle par M. et Mme Benoit DE L'ORNE D'ALINCOURT, propriétaires limitrophes, domiciliés 15 avenue de la République,

Monsieur le Maire propose la mise en vente de la parcelle d'une contenance cadastrale de 3a29ca.

Il est précisé que cette parcelle est traversée par un réseau d'eaux pluviales souterrain et que cette servitude de réseau figurera au sein de l'acte notarié.

Il est proposé de charger l'étude de Maître ANGLADA, Notaire à Chinon, de céder cette parcelle à hauteur de 45 € du m² net vendeur. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Approbation à l'unanimité

○ **Information sur la stérilisation des chats errants**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la propagation de chats errants. Interpellé par des riverains, il propose de procéder à une campagne ponctuelle de stérilisation des chats errants afin de limiter leur croissance sur le territoire de la commune. L'avis du Conseil est demandé.

M. DALY ne s'associe pas à ce dispositif car il estime qu'il n'y a pas une horde de chats sur le territoire générant un problème sanitaire.

M. FERDOEL demande depuis quand les chats sont errants à la Caillerie ?

M. le Maire précise qu'il pourrait s'agir d'une première expérimentation à envisager Cité de la Caillerie.

Ce dispositif avait d'ailleurs été présenté lors du Congrès des Maires d'Indre et Loire avec l'expérience de la Membrolle sur Choisille et d'Yseure sur Creuse.

Avis favorable

○ **Convention d'occupation du domaine public routier – Déploiement du dispositif de télé relevé du service de distribution de l'eau potable**

Intervenant : Didier GODOY

Dans le cadre de la modernisation du système de relève des compteurs d'eau, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a confié à la société Birdz les prestations de renouvellement des compteurs d'eau potable du Véron ainsi que le déploiement d'un réseau de télé relève, son exploitation et sa maintenance.

A cet effet, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention entre la commune et la société Birdz, représentée par M. David HOUDUSSE, Directeur des opérations.

Celle-ci a pour objet de préciser les modalités techniques, administratives et financières applicables à l'occupation temporaire du domaine public routier de la ville d'Avoine par la société Birdz pour l'installation de récepteurs du dispositif de télé relevé du service public de la distribution d'eau potable de la Communauté de Communes.

En cas de détérioration du boîtier communiquant de la société Birdz, cette dernière en assure les frais de réparation et de remplacement.

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

- **Saison Culturelle 2019/2020 – Convention d'accueil en résidence de création**

Intervenant : Michel DALY

Il est soumis au Conseil Municipal la convention d'accueil en résidence entre l'Association COQCIGRUE, la Mairie d'Avoine et la Compagnie du Petit Monde.

La Mairie d'Avoine mettra à disposition à titre gracieux l'Espace Culturel, du 20 au 23 avril 2020 de 9h à 18h pour la création « Sauvons les Pâquerettes » du Collectif Coqcigrue et prendra en charge les repas selon les détails mentionnés dans la convention.

La Compagnie du Petit Monde mettra à disposition ses locaux (bureaux administratifs) et sera le référent du projet.

Approbation à l'unanimité

- **Avoine Zone Groove 2020**

Intervenant : Michel DALY

- Contrat de cession émanant de la CORIDA SA pour la prestation de « Catherine RINGER chante les RITA MITSOUKO » prévue le 27 juin 2020 à 22h30, pour un montant de 80.000 € H.T.
- Contrat de cession émanant de la OLYMPIA PRODUCTION SAS pour la prestation de « ARCADIAN » prévue le 28 juin 2020 à 17h00, pour un montant de 15.000,00 € H.T.

Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 2

- **Questions diverses**

M. le Maire fait part au conseil des remerciements qui ont été adressés :

- AFM Téléthon pour la subvention qui leur a été accordée,
- Des Restos du Cœur pour la donation de l'excédent des colis de Noël,
- Des élèves des classes de CM1 et CM2 pour avoir participé au financement de la classe de neige. Les élèves invitent les conseillers municipaux à la projection du film de la classe de neige le jeudi 9/04/2020 à 18 heures à l'Espace Culturel.

M. CHARRIER souhaiterait connaître le montant budgétaire prévisionnel du festival 2020.

Didier GODOY précise que les consultations dans le cadre de la commande publique sont toujours en cours.

Mme BERTAULT remercie M. le Maire de la confiance qu'il lui a accordée et tient à adresser ses remerciements aux agents de la Direction et du service Finances pour le travail effectué en matière de gestion comptable.

M. GODOY adresse ses remerciements aux membres de l'assemblée pour cette mandature passée.

M. ALBERT adresse ses remerciements aux différents membres et employés communaux en citant particulièrement Benoit FOURASTE, éducateur sportif.

M. FERDOEL a souhaité évoquer l'expérience de ces 4 mandats passés sur le territoire de la commune et a retracé de nombreux souvenirs. Ses remerciements se sont ensuite dirigés sur M. Rémi GALAND qui l'avait convaincu de s'inscrire dans un mandat électoral comme il l'a fait avec M. LALOUETTE puis M. DALY avec qui il a partagé 25 ans d'échanges cordiaux et amicaux.

M. REMMERIE a souligné la richesse de cette expérience électorale et notamment les efforts faits par le personnel de la commune pour la certification ISO 9001 de la démarche qualité, preuve que le personnel travaille dans les règles de l'art et souhaite que la démarche se poursuive. Il remercie en particulier Anne BORG, assistante qualité et tout le personnel communal.

M. DALY a précisé qu'après 5 mandats soit 31 ans, il a participé à l'élaboration de nombreux projets structurels et culturels (Saison Culturelle, le festival, le centre de loisirs et le stade de football...).

Mme C. DUPLESSIS remercie les membres du Conseil pour le mandat passé ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,

Didier GODOY

